



*Communiqué de presse
Paris, le 25 janvier 2017*

Tous mobilisés pour la santé des Franciliens : réunion de travail sur le 3^e plan régional de santé- environnement (PRSE 3)

L'Île-de-France est une région particulièrement concernée par l'enjeu des impacts sanitaires liés aux causes environnementales.

La mutation urbaine, liée à la construction du Grand Paris, est une formidable opportunité pour réduire et supprimer les nuisances et pour reconquérir un environnement plus sain pour tous les Franciliens.

C'est dans ce cadre-là, que Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Jean-Pierre Robelet, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France ont présenté pour avis au Groupe régional santé environnement (GRSE), le 3^e plan régional de santé-environnement (PRSE3).

« À travers l'élaboration de ce troisième plan régional santé environnement, l'État veille, en lien avec les acteurs dans les territoires, à construire un cadre de vie de qualité pour les habitants de l'Île-de-France, notamment en mettant l'accent sur la promotion d'un environnement sain, la réduction des inégalités territoriales et la construction de villes durables » a souligné Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

« Ce plan a vocation à constituer une véritable feuille de route pour la santé environnementale à l'échelle de la région en mobilisant toujours plus de partenaires dans une volonté de transversalité et de multidisciplinarité. Ce PRSE3 devra permettre un ancrage plus fort des actions de santé environnementale dans les territoires avec un rôle renforcé des collectivités » a déclaré Jean-Pierre Robelet, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Île-de-France

De nombreuses actions pour un environnement plus sain

Ce PRSE3 propose de nouvelles actions résultant d'un travail de réflexion collaboratif mené au cours de l'année 2016 par les membres du GRSE et les multiples acteurs régionaux en santé-environnement. Parmi ces actions innovantes pour la région, peuvent être citées les propositions suivantes :

- la mise en place d'un véritable réseau francilien de la santé environnementale afin de faciliter le partage de connaissances, et de donner une visibilité plus large à l'ensemble des initiatives existantes en Île-de-France ;
- la prise en compte de la santé dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement, notamment grâce au déploiement, dès la phase de conception des projets urbains, d'une véritable démarche d'urbanisme favorable à la santé (mobilité, qualité d'air, réduction des nuisances liées au bruit, qualité des espaces publics, amélioration du lien social, promotion de comportements sains grâce aux nouveaux espaces aménagés...). Ceci sera également permis par le développement d'évaluations d'impact sur la santé qui, sur la base des

recommandations de l'OMS, ont pour but d'estimer les impacts positifs et négatifs sur la santé d'un projet afin d'en renforcer les bénéfices sanitaires ;

- l'accompagnement des industriels dans la mise en œuvre de campagnes de mesures volontaires de nanoparticules sur leur site et dans leur environnement afin de mieux caractériser l'exposition des populations à ces nouvelles technologies (400 000 tonnes de nanoparticules ont été importées ou produites en France en 2014) ;
- la prévention des risques liés au changement climatique grâce au renforcement de la surveillance et de la lutte à l'encontre d'espèces végétales allergisantes et d'animaux vecteurs d'agents pathogènes (moustique tigre notamment) ;
- la réduction des expositions quotidiennes aux polluants environnementaux chez la femme enceinte et le jeune enfant en orientant l'action sur l'amélioration de la connaissance des futures mamans et de leur entourage. À ce titre, les professionnels de santé et de la petite enfance constitueront des relais clés ;
- la meilleure maîtrise des facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies en améliorant le système de surveillance et d'alerte des pollens et en accompagnant mieux les personnes allergiques notamment à travers la sensibilisation des professionnels de santé à la qualité de l'air intérieur. Cette action prévoit notamment la structuration à l'échelle régionale d'un réseau de Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI).

Une continuité du PRSE 2

Le PRSE3 s'appuie sur le bilan du 2nd plan régional santé environnement d'Île-de-France (PRSE2) pour lequel la majorité des actions ont été réalisées avec succès, permettant ainsi des améliorations significatives pour la santé des Franciliens concernant notamment :

- la réduction des expositions dans les bâtiments accueillant des enfants, situés sur ou à proximité d'anciens sites industriels en permettant le rétablissement de valeurs de qualité de l'air intérieur conformes dans les établissements les plus impactés ;
- la réduction des risques liés aux activités de pressing pour les travailleurs et les riverains. Ainsi, ce sont 109 plaintes qui ont pu être traitées entre 2011 et 2014 et ont donné lieu à 47 interventions de l'ARS. Par ailleurs, depuis 2011, 45 % des pressings ont substitué l'utilisation du perchloroéthylène à d'autres produits (aqua-nettoyage ou autres solvants non néfastes pour la santé) ;
- l'étude de l'impact des plateformes aéroportuaires et du trafic aérien en Île-de-France avec la mise en place du premier système de surveillance français qui présente quotidiennement les résultats sur la qualité de l'air et l'exposition au bruit autour des plateformes aéroportuaires franciliennes.

Le PRSE3 devrait faire l'objet d'une consultation courant mars 2017 pour une approbation en juin 2017.

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

DRIEE Île-de-France – Pôle communication

Tél : 01 71 28 45 37

ARS Île-de-France – Département communication

Tél : 01 44 02 01 06